



**PRÉFET  
DU GARD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **CYCLE COMMUN DE FORMATION**

**À L'ATTENTION DES ÉLUS ET PERSONNELS TERRITORIAUX**

# **PRÉVENTIONS DES INONDATIONS**

Programme de formation proposé par la DDTM du Gard et le Conseil  
Départemental du Gard

**SESSION 2025**

## Module 1

### **Fonctionnement des cours d'eau et prévention des inondations**

**11/03/2025**

<b>Public cible</b>	<b>Durée</b>	<b>Lieu de session</b>	<b>Structures intervenantes</b>
Maires, Présidents des EPCI, élus ou personnels en charge des questions relatives aux inondations et/ou à l'urbanisme	1 journée 9h30 à 16h30	DDTM30, 89 rue Weber, Nîmes 30 participants maximum	OFB CD30 DDTM30 EPTB Gardons

#### **OBJECTIFS :**

- Se familiariser avec la notion de bassin versant et de fonctionnement dynamique des cours d'eau et de ses annexes : Identifier les conditions d'un bon fonctionnement des cours d'eau,
- Identifier les bonnes pratiques alliant prévention des inondations et respect du fonctionnement des cours d'eau,
- Connaître les outils de planification et gestion du cours d'eau SDAGE, SAGE et le lien avec la prévention des inondations, et leur traduction potentielle dans les documents d'urbanisme
- Appréhender le cadre juridique et réglementaire d'intervention sur les cours d'eau : qu'est-ce que la nomenclature IOTA? qu'est-ce que l'entretien des cours d'eau quand et comment le faire? Et quid du post-crue ?
- Par la bonne compréhension du fonctionnement des cours d'eau, appréhender les incidences potentielles du changement climatique sur leur fonctionnement.
- Connaître la démarche eau et climat du Conseil Départemental.

#### **PROGRAMME :**

- I. Définition et description du fonctionnement naturel d'un bassin versant et des cours d'eau**
- II. Dynamique des cours d'eau et conditions d'un bon fonctionnement**
  - Impact des travaux sur le fonctionnement naturel des cours d'eau (curage, recalibrage, endiguement, rectification, seuil, etc.)
  - Exemples de projets conciliant prévention des inondations et préservation des milieux
  - Outils de la préservation du bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides ?  
Le rôle de la planification ?
- III. Entretien des cours d'eau et loi sur l'eau**
  - Gouvernance de l'eau : SDAGE SAGE lien PGRI et SLGRI,
  - Déclaration d'Intérêt Général et programmes pluriannuels,
  - Instruction des dossiers loi eau « Éviter, Réduire, Compenser ».
- IV. Démarche eau et Climat.**

## Module 2

### **Politique de prévention des risques inondations**

**18/03/2025**

<b>Public cible</b>	<b>Durée</b>	<b>Lieu de session</b>	<b>Structures Intervenantes</b>
Maires, Présidents des EPCI, élus et personnels en charge des questions relatives aux inondations et/ou à l'urbanisme	1/2 journée 9h30 à 12h30	DDTM30, 89 rue Weber, Nîmes 30 participants maximum	CD30 DDTM30

### **OBJECTIFS :**

- Comprendre et connaître l'esprit de la politique de prévention des risques naturels (origines, évolutions et objectifs poursuivis)
- Comprendre les enjeux dans le GARD : zoom sur les inondations,
- Connaître les acteurs et identifier leurs rôles respectifs avec zoom sur la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
- Comprendre et connaître les outils réglementaires de cette politique, notamment ceux qui incombent aux Maires et en quoi ils peuvent constituer des leviers pour contribuer à la protection des populations et des biens,
- Comprendre et connaître les outils financiers mobilisables par qui et dans quelles conditions (Fonds Barnier, aides du CD30, CR, Fond vert...).
- Maîtriser tous les acronymes (PPRI, SLGRI, GEMAPI, FPRNM, PAPI, PCSPICS/DICRIM, DDRM, TRI, PAC, CATNAT...) et le site d'information sur la prévention des inondations dans le Gard.

### **PROGRAMME :**

#### **1. Cadre juridique de l'évolution de la politique de prévention des inondations**

- Genèse de la politique de prévention et des outils (présentation de l'observatoire des risques inondation et du site internet Noé)
- Zoom sur le régime « catastrophes naturelles » et sa mobilisation,
- La directrice inondation (DI/SNGRI/SLGRI/PGRI/TRI),
- Les 7 axes de la politique de prévention et zoom sur les outils réglementaires associés (PAC/ DICRIM/ PPRI/ PCS-PICS /R111-2 /Déloc).

#### **2. Les acteurs**

- Organisation et missions (préfet/maire, rôle du citoyen),
- Zoom sur la compétence gestion de l'eau et milieux aquatiques, prévention des inondations (organisation, responsabilité, taxe).

#### **3. Les outils financiers**

- L'outil intégrateur : les PAPIs avec un zoom sur les dispositifs de financement du CD30,
- L'outil complémentaire : le FOND VERT.
- Après une inondation : gestion des dossiers post-crise des biens non assurables.

### Module 3

## **Urbanisme et prévention des inondations**

**3/04/2025**

<b>Public cible</b>	<b>Durée</b>	<b>Lieu de session</b>	<b>Structures intervenantes</b>
Maires, Présidents des EPCI, élus ou personnels en charge des questions relatives aux inondations et/ou à l'urbanisme	1 journée 9h30 à 16h30  <b>Prérequis :</b> <b>Avoir suivi les modules 1 et 2</b>	DDTM30, 89 rue Weber, Nîmes  30 participants maximum	DDTM30  EPTB AB/CEZE

### **OBJECTIFS :**

- Appréhender la notion de risque
- Connaître la différence entre aléa débordement de cours d'eau et ruissellement,
- Savoir identifier les risques inondation auxquels est soumis un territoire et
- savoir où trouver les informations le concernant (PPRI, AZI, Exzeco...)
- Connaître les objectifs poursuivis par un PPRI et comprendre la façon dont ils sont traduits dans le zonage réglementaire et le règlement
- Comprendre la doctrine départementale pour la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme sur les sujets du débordement et du ruissellement
- Connaître les obligations du Maire et des usagers vis à vis des PPRI et des autres connaissances du risque inondation
- Se sensibiliser à la réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations

### **PROGRAMME :**

- I. Connaissance de l'aléa et des risques**
- II. Les PPRI :** méthodologie d'élaboration, contenu, effets et exemples d'application
- III. Présentation de la doctrine départementale** pour la prise en compte du risque inondation et exemples d'applications
- IV. La traduction dans les documents d'urbanisme**
- V. La réduction de la vulnérabilité :**
  - Les mesures rendues obligatoires par les PPRI et recommandées (arrêté mesures RVPAPI)
  - Délocalisation et adaptation de l'existant
  - Illustration d'actions conduites sur un Bassin Versant